

Programme NIETTI ELECTION



BEI/COSCE

BULLETIN ÉLECTORAL D'INFORMATION

A close-up photograph of a hand holding a white ballot card. The card is tilted and features the text 'Ma carte, ma voix' and 'Sama carte, sama baat' in bold, black, sans-serif font. The background is the flag of Côte d'Ivoire, with its characteristic green, yellow, and red vertical stripes and a green star in the center of the yellow stripe.

Ma carte, ma voix
Sama carte, sama baat



ORGANISATIONS MEMBRES DU COSCE

ONG 3D, RADDHO, RESEAU SIGGIL JIGEEN, LSDH, ONDH, FORUM DU JUSTICIABLE, URAC, AJED, ANAFA, CERAG, HANDICAP FORM EDUC

NIETTI ELECTION

Qui sommes-nous ?

Le Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections (COSCE) est un regroupement d'une quinzaine d'organisations de la Société civile (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap et les radios communautaires) qui a capitalisé une expérience pertinente de plus de vingt (20) ans en matière électorale tant au plan national qu'international. En plus de son maillage complet du territoire national par le biais de ses points focaux régionaux, le COSCE a dans son actif, des universitaires, des experts électoraux, des acteurs de terrain et membres des réseaux africains et internationaux sur les élections. Depuis sa création en 1999, le COSCE développe des programmes de sensibilisation, de mobilisation citoyenne, de dialogue politique pour contribuer à la consolidation de notre démocratie dont le fondement passe nécessairement par l'organisation d'élections libres, transparentes, démocratiques et apaisées. Financé par l'USAID, le Programme nietti election a pour objectif de contribuer à la consolidation de la gouvernance politique et démocratique au Sénégal par le biais du renforcement du dialogue politique et de l'éducation électorale des citoyens. Dans ce cadre, un important dispositif de veille et d'alerte a été mis en place, pour observer de très près tout le processus électoral. Après avoir anticipé activement aux opérations de révision des listes électorales, nos observateurs sont actuellement sur le terrain pour scruter les opérations de retrait, la période précampagne, les faits de violences, de corruption politique... Il en sera également de même pour la campagne et jusqu'au jour du scrutin.



DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE

Environ 1000 observateurs déployés sur le terrain pour l'observation des élections

Pour mieux accomplir sa mission sur l'étendue du territoire national, la carte électorale est divisée en cinq zones géographiques. Chaque zone est sous la supervision d'un Observateur de Long Terme (OLT) qui assure le suivi administratif, financier et organisationnel sur les activités de sa zone. Au niveau des **46 départements** du Sénégal, nous disposons de **46 observateurs** de long terme –qui supervisent tout le processus- de **391 observateurs** de court terme recrutés un mois avant le démarrage des élections, en plus de **400 observateurs** mis à la disposition du programme par la francophonie.



CNVFILLM FF1



23

CANVA STORIES

ENCADRE

La répartition des zones se présente ainsi :

- **Zone 1** qui regroupe les régions de Dakar, Thiès et Diourbel.
- **Zone 2** qui regroupe les régions de Louga, Saint Louis et Matam.
- **Zone 3** qui regroupe les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine.
- **Zone 4** qui regroupe les régions de Tambacounda et Kédougou.
- **Zone 5** qui regroupe les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor



Des informations fiables en temps réel !

Pour les besoins de l'observation du scrutin, **391 observateurs** fixes de court terme seront déployés dans les **46 départements** du Sénégal. Placés sous la responsabilité de l'OLT départemental (coordonnateur de zone), ils seront chargés de remonter toutes les informations relatives au déroulement du scrutin à la situation room nationale. Le COSCE veille à la complétude des données recueillies par les opérateurs qui en assurent la saisie et procède, par le biais de ses experts, à leur analyse dans les délais.



RAPPORT DES OLT

Semaine du 12 au 18 juin 2022

Le Collectif des organisations de la société civile pour les élections (Cosce) a déployé sur l'étendue du territoire national **46 observateurs** de long terme (OLT) pour suivre tout le processus électoral et l'environnement politique. Ces observations portent notamment sur l'installation et le fonctionnement des commissions administratives, l'état de la violence verbale et physique, la tenue des manifestations politiques ou de protestations etc. Voici la synthèse des résultats.

Installation et fonctionnement des commissions

Selon le rapport hebdomadaire des observateurs de long terme (OLT) (semaine du 12 au 18 juin), une bonne partie des commissions sont installées et ont déjà commencé à fonctionner. C'est le cas de toutes les commissions au niveau de la **zone 1** (Dakar, Thiès, Diourbel). Dans la zone 2 (Saint-Louis Louga Matam), **environ 62%** des commissions sont fonctionnelles, **75%** dans la zone 3 (Fatick, Kaolack, Kaffrine), **86%** dans la zone 4 (Tambacounda, Kédougou) et **89%** dans la **zone 5** (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda).

20 EVA sur la ligne des Coords de zone, OLT et OCT.

MARCHES DE PROTESTATION NOTEES SUR L'ETENDUE DU TERRITOIRE



Durant la même période, pas mal de manifestations ont été notées dans plusieurs localités du pays, souvent accompagnée d'une forte présence des forces de défense et de sécurité. Selon le rapport, environ **10%** des OLT ont pu observer des marches de protestation, **13%** en ont entendu parler, et **70%** n'ont ni vu ni entendu parler de marches dans leurs zones d'intervention respectives.



Dans la **zone 1** (Dakar, Thiès, Diourbel), **18%** ont vu des marches de protestation, contre **78%** qui n'ont ni vu ni entendu. Dans la zone 2 (Louga, Saint-Louis, Matam), **25%** des observateurs ont dit avoir entendu parler de manifestations dans leur localité, **75%** n'ont ni vu ni entendu.



VIOLENCES VERBALES ET PHYSIQUES

Au chapitre des violences enregistrées dans ce contexte préélectoral, deux aspects spécifiques ont retenu l'attention de nos observateurs. Il s'agit des propos incendiaires ou incitant à la violence ou à la haine. En ce qui concerne la première catégorie, dans l'ensemble, les échanges ont été assez corrects. Toutefois, il a été remarqué une concentration des propos incendiaires ou incitations à la haine dans la **zone 5** (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda). **11%** des observateurs ont pu le constater par eux mêmes, **89%** n'en ont ni vu ni entendu parler. Dans toutes les autres localités du pays, c'est « Rien A Signaler » (RAS) selon les observateurs.

ATTAQUES SUR DES ACTIVITÉS POLITIQUES

En ce qui concerne les cas d'attaque sur des activités politiques, **5%** des observateurs l'ont constaté dans leur zone d'intervention au plan global, **8%** en ont juste entendu parler, contre **87%** qui n'ont ni vu ni entendu. Aussi, il faut noter que ces cas de violences se sont particulièrement concentrées dans les zones 1 (Dakar, Thiès et Diourbel) et 5 (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda). Au niveau de la **zone 1**, **environ 9%** ont observé des cas d'attaques sur une manifestation politique, **91%** n'ont ni vu ni entendu d'attaques dans leurs localités.

Dans la **zone 5**, **environ 11%** ont constaté des cas d'attaques contre **91%** qui n'ont ni vu ni entendu



RASSEMBLEMENT DE CAMPAGNE

Selon les informations fournies par nos différents observateurs sur le terrain, on peut dire que la campagne a démarré timidement sur le territoire, même si la loi électorale interdit la propagande aux médias. La remarque principale est que les rassemblements de campagne sont nombreux dans les zones où les tensions sont moins vives. Les capitales de la contestation, **zone 1** et **zone 5**, viennent loin derrière avec respectivement **9%** et **11%** d'observateurs ayant vu de tels rassemblements. Là où dans la zone 3 par exemple (Fatick Kaolack Kaffrine), **25%** des observateurs ont vu de telles manifestations, **14%** au niveau de la **zone 4** (Tamba Kédougou), **12%** au niveau de la **zone 2** (Saint Louis, Louga, Matam).



RETRAIT DE CARTES

Lancées le 15 juin, les opérations se poursuivent jusqu'au 30 juillet



Aux termes de **l'article L54** du Code électoral, il est créé dans chaque commune par arrêté du préfet ou du sous-préfet, des commissions chargées de la distribution des cartes d'électeur. "Ces commissions sont composées d'un président et d'un suppléant désignés par le préfet ou le sous-préfet, du maire ou de son représentant et d'un représentant de chaque parti politique légalement constitué ou coalition de partis déclarée à cet effet auprès de l'autorité compétente." Selon la loi électorale, lesdites commissions sont instituées quarante-cinq (45) jours avant le scrutin et en nombre suffisant pour que la distribution puisse se faire normalement et complètement. Le Code a également prévu des commissions itinérantes, dans le but d'accélérer les opérations de distribution dans toutes les communes où le besoin se fait ressentir. A souligner que les opérations de retrait vont se poursuivre jusqu'au 30 juillet au Sénégal, jusqu'au 31, c'est-à-dire le jour même du scrutin, pour les Sénégalais de l'étranger.



RAPPORT DU 19 AU 25 JUIN

FONCTIONNEMENT DES CEDA 90% des CEDA sont actives Selon le dernier rapport hebdomadaire du Collectif des organisations de la société civile (Cosce), qui couvre la semaine du 19 au 25 juin, actuellement, presque toutes les commissions électorales départementales autonomes (Ceda) sont actives. Soit un taux de 90% sur le plan national. Dans les zones 1 (Dakar, Thiès Diourbel) et 2 (Saint, Louis, Matam), il a été noté par les 46 observateurs déployés sur le terrain que toutes les commissions sont installées et fonctionnelles. En revanche, pour ce qui est des zones 3, 4 et 5, des efforts restent encore à faire. Au niveau de la zone 3 (Kaolack, Kaffrine et Fatick), environ 75% des CEDA sont installées et fonctionnelles, 86% dans la zone 4 qui couvre les régions de Tambacounda et Kédougou, 78% dans la zone 5 (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda).

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES 95% des commissions fonctionnelles En ce qui concerne le fonctionnement des commissions administratives, c'est effectif à 95% sur le territoire national selon les observateurs du Programme Nietti Election. Partout, il a été constaté un taux de 100%, à l'exception de la zone 4 (Tambacounda et Kédougou) où le taux est de 71% environ. Sous peu, tout devrait être au top sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, les électeurs concernés par la dernière révision des listes peuvent se rendre dans les commissions installées au niveau des différentes communes pour récupérer leurs cartes, afin de pouvoir voter le 31 juillet au choix des députés. Ces opérations de distribution des cartes, qui ont été lancées le 15 juin, vont se poursuivre jusqu'au 30 juillet pour les électeurs au Sénégal, jusqu'au jour du scrutin pour les électeurs de l'étranger.

AUTRES DONNEES REMONTEES PAR LES OLT

Rassemblements autorisés : Aucun rassemblement politique n'a été autorisé sur l'étendue du territoire national. **Présence des forces de l'ordre :** La présence des forces de l'ordre a été observée partout. **Marches de protestation :** Les OLT n'ont ni observé ni entendu de marches de protestation sur les cinq zones Par ailleurs, il résulte des rapports que les opérations de distribution de vivres, d'argent et autres objets de campagne sont plus fréquentes dans la zone 2 (Saint-Louis, Matam et Louga), avec un taux de 25% qui en ont au moins entendu parler.



Ma carte, ma voix
Sama carte, sama baat

Programme

NIETTI ELECTION

SUIVEZ-NOUS

